

- prendre de nouvelles mesures pour protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation de telles armes;
- progresser dans le renforcement du système de garanties de l'AIEA pour pouvoir mieux vérifier la nature civile des programmes nucléaires des États membres;
- appliquer les décisions prises durant la première série de négociations sur la réduction des armements stratégiques (START I) ainsi que ratifier et appliquer l'accord START II;
- veiller à l'application continue de l'accord-cadre survenu entre les États-Unis et la Corée du Nord, et la Korean Peninsula Energy Development Organization, afin d'assurer la nature pacifique du programme nucléaire nord-coréen;
- assurer une coopération internationale suivie pour combattre la contrebande de matières nucléaires sur la base du Programme d'action contre le trafic illicite des matières nucléaires adopté au Sommet de Moscou.

Les deux grandes priorités du Canada dans le dossier de la non-prolifération nucléaire sont le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention « Cut-Off ».

#### **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

Le Canada milite depuis longtemps en faveur de la cessation de tous les essais nucléaires et de la mise en oeuvre rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les négociations en ce sens tirent à leur fin et le traité devrait être signé à l'automne. Une déclaration distincte réaffirmant cet engagement de conclure les négociations et de signer le traité d'ici à septembre 1996 a été rendue publique au Sommet de Moscou; il y est de nouveau convenu que le traité doit interdire tout essai d'arme nucléaire et toute autre explosion nucléaire.

De toutes les questions abordées au cours des négociations, celle du champ d'application du traité est l'une des plus épineuses. Quatre des cinq États dotés d'armes nucléaires — la Russie, la France, les États-Unis et le Royaume-Uni — ont fait savoir qu'ils appuyaient l'option « tolérance zéro », qui interdit toutes explosions nucléaires, quelles qu'elles soient, y compris celles « à but pacifique ». Jusqu'à maintenant, la Chine a insisté sur le droit des pays de procéder à de telles explosions à but pacifique, en dépit de l'opposition du Canada et de la quasi-totalité des pays participant aux négociations.